



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 12 - 073

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 septembre 2017 s'est réuni le 12 octobre 2017 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : L'avenant n°5 relatif au marché relatif à la fourniture d'une nouvelle version logiciel ARTEMIS, de matériels, d'améliorations fonctionnelles et de maintenance des matériels, de logiciels ARTEMIS et de téléphonie déployés pour le traitement de l'alerte au sein du corps départemental d'incendie et de secours de la Loire.

La société SIS est titulaire du marché de « fourniture d'une nouvelle version logiciel ARTEMIS, de matériels, d'améliorations fonctionnelles et de maintenance des matériels, de logiciels et de téléphonie déployés pour le traitement de l'alerte au sein du corps départemental d'incendie et de secours de la Loire » (marché n° 2009-12).

Le 3 novembre 2012, le contrat de maintenance est entré en vigueur suite à l'année de garantie, pour une durée de 5 ans maximum et prend fin le 3 novembre 2017.

Une nouvelle consultation a été lancée le 6 septembre 2017 selon la procédure négociée sans mise en concurrence.

La commission d'appel d'offres prévue initialement pour renouveler ce marché a été annulée dans l'attente de l'élection du président du Conseil départemental. Cette élection pouvant en effet avoir un impact sur les instances au sein de l'établissement.

L'offre du candidat a été réceptionnée le 29 septembre 2017, des négociations sont en cours sur ce dossier complexe et important pour notre système de gestion opérationnelle.

De ce fait, et afin d'éviter toute rupture opérationnelle, il est proposé de prolonger le marché actuel jusqu'au 31 janvier 2018 maximum.

Cette prolongation permettra de poursuivre sereinement les négociations, dans l'attente de la prochaine réunion de la commission d'appel d'offre qui pourrait se tenir sur le mois de novembre 2017.

En tout état de cause, cette prolongation prendra fin à la notification du nouveau marché.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 octobre 2017 afin de procéder à l'examen de cet avenant.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°5 relatif au marché relatif à la fourniture d'une nouvelle version logiciel ARTEMIS, de matériels, d'améliorations fonctionnelles et de maintenance des matériels, de logiciels ARTEMIS et de téléphonie déployés pour le traitement de l'alerte au sein du corps départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20171012-17-12-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Publication : 16/10/2017